

A l'attention de Mesdames & Messieurs Les Membres de la C.C.L.L.

Ornans, le 08 décembre 2025

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison qui se tiendra le

LUNDI 15 DECEMBRE 2025

À 19h45

(Accueil à partir de 19h15)

Salle de convivialité – Scey-Maisières

4 rue des Cépages

En raison du faible nombre de place de parking, les élus sont encouragés à privilégier le covoiturage.

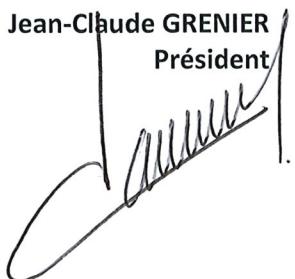
Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et le pré rapport ainsi que ses annexes.

Pour éviter l'absence de quorum, j'invite les conseillers titulaires qui ne pourraient participer au conseil à privilégier la participation des conseillers suppléants plutôt que d'opter pour les procurations, qui ne peuvent être comptabiliser dans le calcul du quorum.

A votre arrivée, merci de bien vouloir signer la liste d'émargement. Les suppléants ainsi que les détenteurs d'une procuration sont invités à signer la liste d'émargement en lieu et place de l'élu qu'ils représentent.

Au plaisir de vous rencontrer et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude GRENIER
Président



P.S. : Compte tenu de la législation en vigueur, les collectivités territoriales représentant une population de plus de 3 500 habitants sont tenues de compléter l'ordre du jour des séances officielles par une note explicative sur les questions présentées.